

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 4 JUILLET 2017 À 19H30

Tenue à la salle du conseil municipal
au 26, rue du Marché à Roxton Falls, à 19h30

À laquelle sont présents

Le Maire : M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers : M. Daniel Roy
M. Marcel Bonneau
M. Pierre Dagenais
Mme Lynda Cusson
Mme Marie-Eve Massé
M. Richard Houde

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière

Moment de réflexion

Le quorum est constaté; après un moment de réflexion, l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

161-07-2017

Adoption de l'ordre du jour et de son addenda

Il est proposé par Richard Houde

Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour et son addenda tels que rédigés, en laissant le point varia ouvert.

Adoptée

162-07-2017

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2017

Il est proposé par Marie-Eve Massé

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2017, tel que rédigé.

Adoptée

163-06-2017

Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	78 717.81\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	2 024.76\$
VOIRIE MUNICIPALE	18 359.47 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	16 846.09\$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	749.84\$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	40.10 \$
LOISIRS ET CULTURE	520.99\$
FRAIS DE FINANCEMENT	6 195.50\$
IMMOBILISATIONS	<u>49 880.11\$</u>
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JUILLET 2017:	173 334.67\$

Il est proposé par Marie-Eve Massé

Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois de juillet 2017 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

164-07-2017

Rapport de l'inspecteur municipal

Un rapport écrit de l'inspecteur municipal par intérim est déposé, faisant état des travaux qui ont été accomplis en juin et de ceux qui devraient se réaliser en juillet, en fonction du budget et de la routine d'entretien habituelle.

Il est proposé par Richard Houde

Secondé par Pierre Dageanais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport de l'inspecteur municipal par intérim et d'autoriser les dépenses qui s'y rapportent.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments

Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois de juin 2017

Une copie du rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en juin 2017, est remise à tous les élus.

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités

Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

Première période de questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Aucune question n'est adressée au conseil.

165-07-2017

SPA des Cantons : proposition de renouvellement de l'entente de service animalier sur appel

Il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement de l'entente avec la SPA des Cantons de Cowansville, à titre de service animalier, sur appel, selon les modalités et tarifs établis dans le document présenté par courriel le 22 juin 2017.

Adoptée

166-07-2017

PRRRL-Volet RIRL-Travaux rue de la Rivière : résultats de l'appel d'offres public

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres public relativement aux travaux de réfection de la rue de la Rivière, qui s'est terminé le 8 juin 2017 à 11h00, avec l'ouverture des 2 soumissions reçues, dans l'ordre suivant;

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Montant de la soumission taxes incluses</u>
Pavage Maska Inc.	616 360.32\$
Eurovia Québec Construction Inc.	609 908.11\$

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions a été effectuée par Les Services EXP Inc. et que la soumission la plus basse, soit celle de Eurovia Québec Construction Inc., est conforme aux exigences des documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE Les Services EXP Inc. suggèrent d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, le tout étant conditionnel à l'obtention du financement nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE le financement du projet de réfection de la rue de la Rivière fait l'objet d'un règlement d'emprunt, le règlement #03-2017, lequel a été soumis au Ministère des Affaires municipales et des régions en date du 16 mai 2017 pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du projet doit également recevoir l'approbation du MTMDET, par la signature de l'accord de principe par le ministre, dans le cadre du programme PRRRL-Volet RIRL;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour la réfection de la rue de la Rivière à la compagnie Eurovia Québec Construction Inc., au montant de 609 908.11\$ taxes incluses et en conformité des documents d'appel d'offres, le tout conditionnellement à :

1. l'obtention de l'acceptation du règlement d'emprunt #03-2017 par le MAMOT;
2. l'acceptation et la signature de l'accord de principe par le MTMDET pour le financement du projet dans le cadre du programme PRRRL-Volet RIRL.

Que le maire, M. Jean-Marie Laplante, ou en son absence, la mairesse suppléante, Mme Marie-Eve Massé ainsi que la directrice générale, Mme Julie Gagné, ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Angèle Beauchemin, soient par la présente résolution autorisés à signer tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

167-07-2017

PRRRL-Volet RIRL-Travaux rue de la Rivière : rapport du comité de sélection-appel d'offres par pondération pour les services d'ingénierie

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par pondération, lancé sur invitation pour les services d'ingénierie en regard avec la surveillance des travaux de réfection de la rue de la Rivière;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection dépose son rapport au conseil, lequel place Les Services EXP Inc. au premier rang avec un prix de 27 823.95\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE le financement du projet de réfection de la rue de la Rivière fait l'objet d'un règlement d'emprunt, le règlement #03-2017, lequel a été soumis au Ministère des Affaires municipales et des régions en date du 16 mai 2017 pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du projet doit également recevoir l'approbation du MTMDET, par la signature de l'accord de principe par le ministre, dans le cadre du programme PRRRL-Volet RIRL;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Dagenais
Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adjuger le contrat de surveillance des travaux de réfection de la rue de la Rivière à la firme Les Services EXP Inc., au montant de 27 823.95\$, le tout en conformité des documents d'appel d'offres et conditionnellement à :

1. l'obtention de l'acceptation du règlement d'emprunt #03-2017 par le MAMOT;
2. l'acceptation et la signature de l'accord de principe par le MTMDET pour le financement du projet dans le cadre du programme PRRRL-Volet RIRL.

Que le maire, M. Jean-Marie Laplante, ou en son absence, la mairesse suppléante, Mme Marie-Eve Massé ainsi que la directrice générale, Mme Julie Gagné, ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Angèle Beauchemin, soient par la présente résolution autorisés à signer tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

PRRRL-RIRL-Rue de la Rivière-Élaboration des plans et devis : versement de 12 205\$ le 31 juillet 2017

La directrice générale informe les élus que l'aide financière de 12 206\$ en regard avec l'élaboration des plans et devis pour la réfection de la rue de la Rivière sera versée au compte de la municipalité le 31 juillet 2017.

168-07-2017

TECQ-Travaux de voirie 2017 : résultat de l'appel d'offres public

CONSIDÉRANT QUE les soumissions, relativement à l'appel d'offres public pour les travaux de voirie 2017, ont été ouvertes le 29 juin 2017 à 11h00 dans l'ordre de réception comme suit :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Montant de la soumission taxes incluses</u>
Eurovia Québec Construction Inc.	513 963.43\$
Sintra Inc.	647 996.80\$

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions a été effectuée par Les Services EXP Inc. et que la soumission la plus basse, soit celle de Eurovia Québec Construction Inc., est conforme aux exigences des documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont subventionnés dans le cadre du programme TECQ et payés en partie par le fonds général, pour les travaux relatifs aux trottoirs (seuil minimal d'investissement);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour les travaux intitulés « Travaux de Voirie 2017 » à la compagnie Eurovia Québec Construction Inc., au montant de 513 963.43\$ taxes incluses et en conformité des documents d'appel d'offres.

Que l'exécution des travaux soient par la présente résolution décrétés et financés à même le fonds général pour la partie relative aux trottoirs et supportés par un emprunt temporaire pour l'ensemble des autres travaux, lesquels sont admissibles à l'aide financière du programme TECQ.

Que le maire, M. Jean-Marie Laplante, ou en son absence, la mairesse suppléante, Mme Marie-Eve Massé ainsi que la directrice générale, Mme Julie Gagné, ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Angèle Beauchemin, soient par la présente résolution autorisés à signer tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

169-07-2017

MTQ-Contrat mixte d'entretien –Travaux rue Racine et rue de l'Église (route 139): offre de services Asphalte Bernier Inc. et reprofilage des accotements par Excavation Alain Boyer

Il est proposé par Richard Houde
Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la compagnie Asphalte Bernier Inc. à procéder à du rapiéçage à chaud sur la rue Racine, avec un budget approximatif de 7 500\$, pour les fissures et dépressions les plus importantes.

Qu'un budget approximatif de 575\$ soit également alloué pour le reprofilage des accotements, par Excavation Alain Boyer, pour la rue Racine et la rue de l'Église comme suit :

- la rue Racine (aux 2 entrées, sur environ 300 mètres par entrée) les endroits nécessitant du reprofilage sur la rue de l'Église (route 139), entre la rue Roski et la rue Racine.

Adoptée

170-07-2017

Asphaltage de la rue Ste-Thérèse : analyse des coûts par le Canton de Roxton et proposition d'entente en prévision de la réalisation des travaux en 2018

CONSIDÉRANT la résolution #152-06-2017 de la Municipalité du Village de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Roxton dépose une estimation des coûts pour les travaux de rechargement et de pavage de la rue Ste-Thérèse sur 400 mètres;

CONSIDÉRANT QUE les coûts sont estimés à approximativement 75 000\$, répartis comme suit :

- 25% Canton de Roxton, 25% Village de Roxton Falls et 50% le Ministère des Transport, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports;

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Roxton dépose également un projet d'entente intermunicipale, faisant partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit, de même que l'estimé présenté par courriel en date du 4 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE des frais d'ingénierie préparatoire, dont la part du Village est estimée à 1 250\$, s'ajoutent au 25% des coûts estimés totalisant ainsi un investissement approximatif de 20 000\$ pour le Village de Roxton Falls;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la signature de l'entente intermunicipale entre la Municipalité du Village de Roxton Falls et la Municipalité du Canton de Roxton, visant les travaux de rechargement et de pavage de la rue Ste-Thérèse située au Canton de Roxton, à la limite territoriale du Village de Roxton Falls.

Qu'un investissement approximatif de 20 000\$ soit par la présente résolution autorisé en regard avec cette entente, conformément aux documents présentés par le Canton de Roxton en date du 4 juillet 2017.

Que le maire, M. Jean-Marie Laplante, ou en son absence, la mairesse suppléante, Mme Marie-Eve Massé ainsi que la directrice générale, Mme Julie Gagné, ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Angèle Beauchemin, soient par la présente résolution autorisés à signer tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

171-07-2017

Demande d'autorisation à la CPTAQ de M. Yvan Dépault et Mme Parise Côté : utilisation à une fin autre que l'agriculture (Agrandissement d'une aire de droits acquis)

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation présentée par M. Yvan Dépault et Mme Parise Côté, adressée à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, visant à agrandir une aire de droits acquis résidentielle et commerciale sur 4 000 m² supplémentaires, pour l'exploitation du garage de réparation de machinerie lourde;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a peu d'effet sur l'agriculture, puisque l'usage commercial est exercé à cet endroit depuis plus de 30 ans, que l'installation d'élevage le plus près est situé à plus de 650 mètres de la superficie visée et que cette superficie est adjacente au périmètre d'urbanisation qui est lui-même très contraignant pour les activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a tenu compte de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, dans l'analyse préparée par l'inspecteur en bâtiment en date du 27 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Houde
Secondé par Pierre Dagenais
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande de M. Yvan
Dépault et Mme Parise Côté, le projet étant conforme aux règlements municipaux.

Adoptée

172-07-2017 Parc Martin Deschamps : suivi des opérations et demande de gratuité du loyer

CONSIDÉRANT les travaux qui ont été exécuté au Parc Martin Deschamps, lequel terrain est en location auprès de M. Stéphane Béland et Mme Stéphanie Levesque;

CONSIDÉRANT QUE le conseil soumet une proposition de renouvellement du bail de location du terrain, pour une période de 5 ans, aux conditions suivantes :

- Pour 2018 et 2019 : gratuit
- Pour 2020-2021-2022 : 1 200\$ / année

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire, M. Jean-Marie Laplante et la directrice générale, Mme Julie Gagné, à signer un bail sur une durée de 5 années, de 2018 à 2022, les deux premières années étant à titre gratuit et les 3 dernières années à raison de 1 200\$ par année. Que le bail soit par suite renouvelable par période de 5 ans, à moins d'indication contraire de l'une ou l'autre des parties, au moins 6 mois avant la fin du terme ou autrement, sur consentement unanime des parties.

Adoptée

TECQ : compilation des dépenses au 29-06-2017 et estimation des dépenses à venir

La directrice générale présente aux élus une compilation des dépenses réalisées au 29-06-2017 et des dépenses à venir, dans le cadre du programme TECQ.

173-07-2017 TECQ : offre de services professionnels pour la surveillance des travaux par Les Services EXP Inc.

CONSIDÉRANT l'octroi du contrat pour les travaux de voirie 2017 à la compagnie Eurovia Québec Construction Inc.;

CONSIDÉRANT l'offre de services pour la surveillance de ces travaux, proposée sur une tarification de type horaire, avec montant maximum établi au montant de 18 100\$, portant le numéro 999-00046934 et présenté le 4 juillet 2017, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services présentée par Les Services EXP Inc., pour la surveillance des travaux de voirie 2017, selon les termes de l'offre de services professionnels présentée en date du 4 juillet 2017, au montant de 18 100\$ plus taxes.

Adoptée

PRRRL-RIRL : Rue de la Rivière compilation

La directrice générale présente aux élus une compilation des dépenses réalisées au 29-06-2017 et des dépenses à venir, dans le cadre du programme PRRRL-RIRL.

174-07-2017 Rue de l'Église : analyse de l'implantation d'un trottoir entre la rue Notre-Dame et l'École St-Jean-Baptiste

CONSIDÉRANT QUE la compilation des investissements à réaliser par la Municipalité dans le cadre du programme TECQ, indique qu'il reste encore environ 18 000\$ à investir, investissements que la Municipalité souhaite réaliser au niveau de ses infrastructures de trottoir;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'un trottoir sur la rue de l'Église, entre la rue Notre-Dame et l'École St-Jean-Baptiste, est analysée par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite conserver le plus grand nombre de case de stationnement dans la rue, pour l'accès au commerce de E. Côté & Fils Inc.;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'analyser un ou plusieurs scénarios pour en arriver à une solution optimale pour assurer la sécurité des piétons dans ce secteur scolaire et permettre l'accès à des espaces de stationnement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy

Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Les Services EXP Inc., afin de procéder à l'analyse de la situation et procéder à l'élaboration de scénarios possibles, visant l'implantation d'un trottoir sur la rue de l'Église, entre la rue Notre-Dame et l'École St-Jean-Baptiste.

Qu'un budget approximatif de 2 000\$ soit alloué à ce mandat.

Qu'une estimation des coûts soit sollicitée auprès de la compagnie Eurovia Québec Inc., le cas échéant, pour la réalisation de ces travaux.

Adoptée

Deuxième période de questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Aucune question n'est adressée au conseil.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

Signé à Roxton Falls, ce 4 juillet 2017

175-07-2017

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h25.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante
Maire

Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière